

CONDITIONS GENERALES DE SOUS-TRAITANCE DE DONNEES PERSONNELLES

Les présentes Conditions Générales de Sous-traitance de données personnelles (ci-après les « CGS ») sont conclues entre tout client de Comelit Immotec utilisant les logiciels Résidorg / Résipro (ci-après dénommé « le Client ») et la société Comelit Immotec, société à responsabilité limitée au capital de 177.958 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 404 814 949 dont le siège social est situé au 18 rue Séjourné, 94 000 Créteil, exploitant les logiciels Résidorg, Résipro, Résilight, Lagune, Résicharge, UGVLOG, UGVLOG+, Simplekey et Bricard (ci-après les « Logiciels »).

L'utilisation des Logiciels est subordonnée à l'acceptation des présentes CGS.

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes CGS ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Comelit Immotec, agissant en tant que sous-traitant, s'engage à effectuer pour le compte du Client, agissant en tant que responsable du traitement, les opérations de traitement de données à caractère personnel définies ci-après.

Les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement général pour la protection des données (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le RGPD »).

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DU TRAITEMENT FAISANT L'OBJET DE LA SOUS-TRAITANCE

Comelit Immotec est autorisée à héberger pour le compte du Client les données à caractère personnel nécessaires pour gérer les contrôles d'accès des immeubles dont il a la gérance.

- La nature des opérations réalisées est l'hébergement des données personnelles des particuliers résidant dans les immeubles gérés par le Client.
- La finalité du traitement est la gestion des contrôles d'accès des immeubles dont le Client a la gérance.
- Les données à caractère personnel traitées sont le nom, le prénom et l'adresse.
- Les catégories de personnes concernées sont les particuliers résidant dans les immeubles dont le Client a la gérance.

ARTICLE 3 - DUREE

Les présentes CGS s'appliquent pendant la durée de l'utilisation des Logiciels par le Client.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DE COMELIT IMMOTEC (SOUS-TRAITANT) VIS-A-VIS DU CLIENT (RESPONSABLE DU TRAITEMENT)

Comelit Immotec s'engage à :

1. Traiter les données uniquement pour la finalité qui fait l'objet de la sous-traitance.
2. Traiter les données conformément aux instructions documentées du Client. Si Comelit Immotec considère qu'une instruction constitue une violation du RGPD ou de toute autre disposition applicable, il en informe immédiatement le Client. En outre, si Comelit Immotec est tenue de

procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le Client de cette obligation juridique avant le traitement.

3. Garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre des présentes CGS.
4. Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du présent contrat :
 - s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
 - reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel.

5. Sous-traitance

Comelit Immotec peut faire appel à un autre sous-traitant (ci-après, « le sous-traitant ultérieur ») pour mener des activités de traitement spécifiques. Dans ce cas, il informe préalablement et par écrit le Client de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants. Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant ultérieur et les dates du contrat de sous-traitance. Le Client dispose d'un délai minimum de 30 jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance ne peut être effectuée que si le Client n'a pas émis d'objection pendant le délai convenu.

6. Droit d'information des personnes concernées

Il appartient au Client de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement objet des présentes CGS au moment de la collecte des données.

7. Exercice des droits des personnes

Dans la mesure du possible, Comelit Immotec doit aider le Client à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Comelit Immotec n'est pas en contact avec les personnes concernées par le traitement. Toutefois, lorsque des personnes concernées exercent auprès de Comelit Immotec des demandes d'exercice de leurs droits, Comelit Immotec doit adresser ces demandes dès réception au Client.

8. Notification des violations de données à caractère personnel

Comelit Immotec notifie au Client toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 48 heures après en avoir pris connaissance. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Client, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

9. Aide de Comelit Immotec dans le cadre du respect par le Client de ses obligations

Comelit Immotec aide le Client pour la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des données si nécessaire.

Comelit Immotec aide le Client pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle si nécessaire.

10. Mesures de sécurité

Comelit Immotec s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque, y compris entre autres, selon les besoins :

- la pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel
- des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement;
- des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique;
- une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

11. Sort des données

Au terme de la prestation de services relative au traitement de ces données, Comelit Immotec s'engage à détruire toutes les données à caractère personnel ou à renvoyer les données à caractère personnel au sous-traitant désigné par le Client. Le renvoi doit s'accompagner de la destruction de toutes les copies existantes dans les systèmes d'information de Comelit Immotec

12. Audits

Sous réserve de respecter un préavis écrit raisonnable, le Client pourra effectuer ou mandater un tiers pour effectuer des audits auprès de Comelit Immotec dans le seul but de vérifier la conformité de Comelit Immotec aux présentes CGS. Ces audits seront effectués au plus une fois tous les douze (12) mois. Ils auront une portée raisonnable, se dérouleront à une date acceptée mutuellement entre Comelit Immotec et le Client et n'entraveront pas de manière déraisonnable les activités de Comelit Immotec.

Plus généralement, Comelit Immotec s'engage à mettre à disposition du Client toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues aux présentes CGS.